



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

TRANSITION NUMÉRIQUE, INNOVATION ET EMPLOI

**PRESTATION DE LOCATION DE BORNE PHOTO DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT DE
VALORISATION DES MÉTIERS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS -
ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ NÉGOCIÉ SANS PUBLICITÉ NI MISE EN
CONCURRENCE PRÉALABLES**

Vu la délibération n°2022/BC020 par laquelle le Bureau communautaire du 27 septembre 2022 a décidé de candidater à l'appel à projet de la Région Hauts de France « Appui aux contrats de branches » et d'organiser les 6 et 7 avril un salon de valorisation des métiers du Bâtiment et des Travaux Publics « Bâtisseurs de Talents »,

Considérant que la Communauté d'Agglomération organise ce salon au sein du Lycée professionnel de travaux Publics de Bruay-la-Buissière (62400), 1 409 rue d'Aire,

Considérant l'accord de la Région Hauts de France et la convention inhérente reçue le 27 janvier 2023,

Considérant que dans le cadre de l'animation du salon, il est prévu l'installation de bornes photo,

Considérant que la prestation proposée par la société Oxymoron répond en tout point aux exigences techniques attendues pour l'événement notamment la présence sur place en cas de problèmes techniques rencontrés et la possibilité d'un Fond personnalisé permettant la mise en avant des financeurs et partenaires de l'événement,

Considérant qu'il y a lieu, en application des dispositions de l'article R2122-8 du Code de la commande publique, de signer un marché avec la société Oxymoron ayant son siège social à La Chapelle d'Armentières (59930), 2 A rue Marle pour un montant de 2 658,10 euros HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché à la société Oxymoron ayant son siège social à La Chapelle d'Armentières (59930), 2A rue de Marle, ayant pour objet la location de bornes photos dans le cadre de l'événement « Bâtisseurs de Talents » événement de valorisation des métiers du Bâtiment et des Travaux Publics organisé au Lycée Professionnel de Travaux Publics à Bruay-la-Buissière, 1 409 rue d'Aire et de le signer pour un montant de 2 658,10 euros HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **4. AOUT. 2023**

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



DUBY Sophie

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **4 AOUT 2023**

Et de la publication le **4. AOUT 2023**

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



DUBY Sophie